

Le Sommet de Hanoï : La notion de Francophonie politique; La Francophonie est politique depuis ses origines et cette dimension a toujours été renforcée par les différents Sommets

le vendredi, novembre 7, 1997 page: A9

From Le Devoir

Secrétaire général de l'Agence de la Francophonie

Ambiguë, la notion de «Francophonie politique» soulève chez les États et gouvernements membres des appréciations contrastées: appui, scepticisme, rejet qui ne dit pas son nom. D'où l'intérêt et l'importance de l'initiative du Canada prévoyant une discussion entre les chefs d'État et de gouvernement réunis en Sommet à Hanoï le 14 novembre prochain, discussion visant à fixer les paramètres de la Francophonie politique, avant de l'affirmer d'une nouvelle manière.

Certaines dimensions du lien entre la Francophonie et la politique ne soulèvent aucune discussion d'appréciation ou d'interprétation: la nature politique de l'adhésion des États et gouvernements membres; la réalité et la nécessité de la politique francophone.

La nature politique de l'adhésion

La Francophonie est politique depuis ses origines. Elle a surgi du néant politique à Niamey en 1970 grâce à l'accord de vingt gouvernements, premiers signataires d'une convention et d'un traité international créant l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue récemment Agence de la Francophonie. Depuis, trente gouvernements ont formellement adhéré à ces instruments internationaux.

Cette dimension politique a été renforcée, et substantiellement, par la convocation du premier Sommet francophone en 1985, et la réunion depuis, à six reprises, de «cette plus haute instance».

Hanoï doit consacrer la synthèse de ces deux démarches fondatrices, l'une née de l'initiative africaine, l'autre de la volonté française rendue possible par la conjoncture canado-québécoise du temps.

La politique francophone

Depuis 27 années, la Conférence ministérielle responsable de la Francophonie, chargée d'en fixer les finalités concrètes et les ressources, et depuis dix ans les résolutions des Sommets, ont défini l'action commune des pays et gouvernements francophones, soit la politique francophone au plan mondial et au plan communautaire.

Au plan mondial, cette politique a permis notamment depuis 1990:

l'ouverture des bureaux de liaison de l'agence auprès des Nations unies à Genève et à New York, et auprès de l'Union européenne à Bruxelles;

la signature de treize ententes sur objectifs liant l'agence et autant d'organisations internationales, ententes rendues encore plus significatives grâce aux travaux en cours avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale. En date du 17 octobre dernier, un rapport du secrétaire général des Nations unies à l'Assemblée générale marque la dimension et la qualité des liens entre l'agence et l'ONU;

la présence concertée par l'agence des pays et gouvernements francophones aux six conférences mondiales qui ont marqué la présente décennie, présence concertée pour leur préparation et leur suivi.

Au plan communautaire, cette politique a permis notamment, depuis 1990:

la préparation par l'agence et la tenue de six conférences ministérielles spécialisées, et l'adoption d'un plan d'action par chacune d'elles;

le déploiement de programmes majeurs par l'agence dans les domaines visant le coeur de la politique: